



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires OSAV**  
Denrées alimentaires et nutrition

Juin 2021

---

## **Aperçu des contrôles officiels en 2020**

Contrôles réalisés par les autorités d'exécution du droit sur les denrées alimentaires  
en Suisse et au Liechtenstein

---

Table des matières

<b>1</b>	<b>Résumé</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Introduction – contrôles officiels des denrées alimentaires et objets usuels</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Contrôle des procédés (inspections)</b> .....	<b>4</b>
3.1	Résultats sur l'ensemble des entreprises.....	4
3.1.1	Résultats sur la conformité globale des entreprises .....	4
3.1.2	Résultats sur le nombre et le type de manquements observés dans les différentes catégories d'entreprises .....	6
3.1.3	Nombre de mesures et de sanctions prises dans les entreprises.....	6
<b>4</b>	<b>Contrôle des produits</b> .....	<b>7</b>
4.1	Analyse des échantillons officiels 2020 .....	7
4.1.1	Taux de contestation et motifs de contestation des denrées alimentaires .....	8
4.1.2	Taux de contestation et motifs de contestation des objets usuels .....	10
4.2	Résultats des analyses de mycotoxines .....	12
4.2.1	Données disponibles .....	12
4.2.2	Conformité des échantillons et mesures .....	12
4.3	Résultats des analyses de pesticides .....	13
4.3.1	Données disponibles .....	13
4.3.2	Conformité des échantillons .....	13
4.4	Mesures prises et conclusions .....	15

## 1 Résumé

Les contrôles officiels sont effectués par les autorités cantonales et fédérales compétentes. Ils servent à vérifier que la législation sur les denrées alimentaires soit bien respectée et que les entreprises aient bien mis en place un autocontrôle efficace. Ces contrôles contiennent d'une part les analyses d'échantillons (contrôles des produits) et d'autre part l'inspection des entreprises (contrôle des processus). Pour une interprétation correcte des résultats des analyses d'échantillons, il faut se rappeler que les prélèvements sont effectués sur la base des risques et sur un nombre limité de produits. Les résultats ne reflètent donc pas forcément la situation réelle du marché.

Les résultats globaux des contrôles officiels en 2020 ont permis de mettre en évidence les points suivants :

En tout, 40'551 inspections d'entreprises de denrées alimentaires ou d'objets usuels ont été signalées à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) par les autorités d'exécution de la Suisse et du Liechtenstein. Ce chiffre ne tient pas compte des distributeurs d'eau potable :

- la conformité des entreprises aux exigences légales était bonne à très bonne dans 89.1 % des cas (en 2019, 88.5%),
- dans 10.9% des cas, la conformité présentait des lacunes ou était faible (en 2019, 11.5%).

On constate des taux de conformité satisfaisants et stables sur l'ensemble des entreprises.

En tout, 38'719 résultats d'analyses d'échantillons officiels de denrées alimentaires (sans compter l'eau potable) et 1'606 échantillons d'objets usuels ont été signalés en 2020 :

- les motifs de contestation des échantillons officiels dépendaient des types de produits. Seules les catégories de produits avec plus de 300 analyses (50 pour les objets usuels) ont été considérées. Pour les denrées alimentaires, les plus hauts taux de contestation ont été observés pour les huiles comestibles (41 %). Pour les objets usuels, les plus hauts taux de contestation (40 %) ont été observés pour les objets métalliques entrant en contact avec les muqueuses ou la peau le plus souvent à cause de la composition.

Parmi les échantillons signalés 715 échantillons ont été analysés à l'égard des mycotoxines, dont 16 (2.2 %) n'étaient pas conformes.

Parmi les échantillons signalés 1'998 échantillons ont été analysés à la recherche de résidus de pesticides, dont 116 (5.8%) n'étaient pas conformes.

## 2 Introduction – contrôles officiels des denrées alimentaires et objets usuels

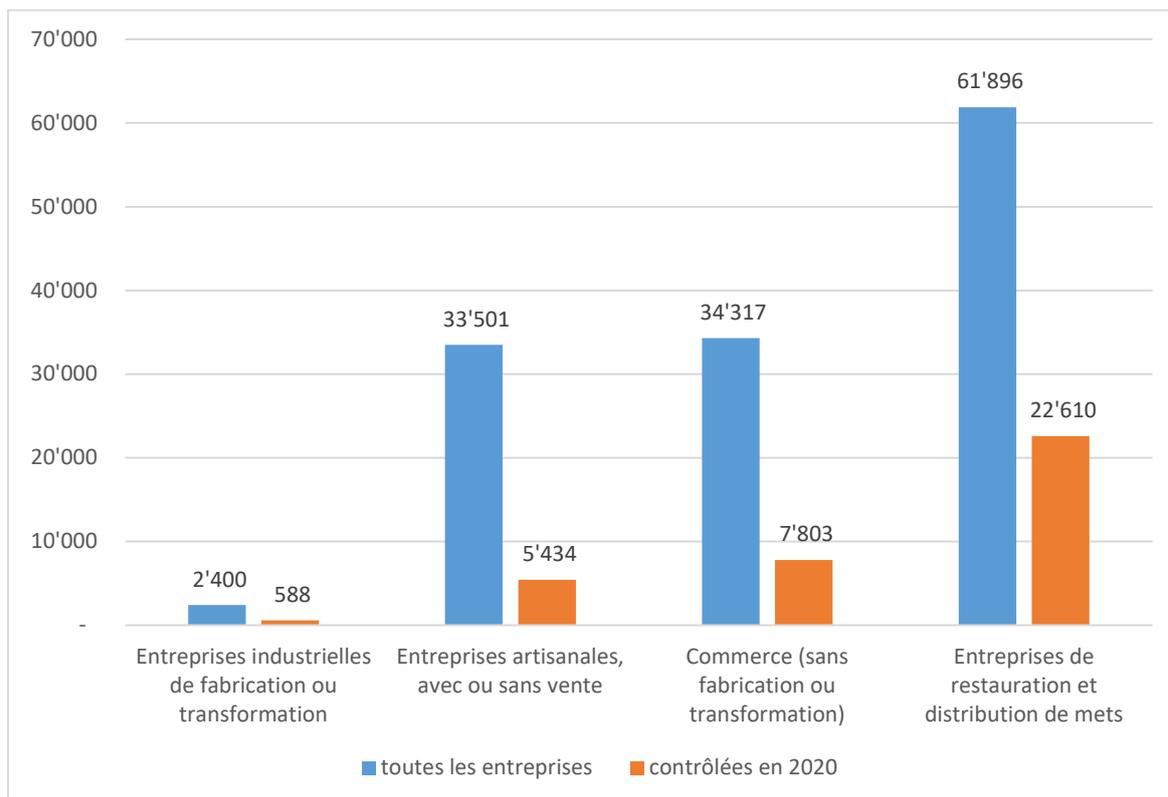
Les contrôles officiels doivent être effectués régulièrement et selon une fréquence appropriée basée sur les risques. Ils sont exécutés en principe sans préavis. La Confédération est responsable du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels à la frontière, les cantons des contrôles officiels à l'intérieur du pays. Le présent rapport résume les résultats des contrôles officiels des entreprises de denrées alimentaires (contrôle des procédés) ou d'objets usuels et les résultats de l'analyse des échantillons officiels (contrôle des produits). Un rapport spécifique du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels à la frontière est publié séparément<sup>1</sup>.

---

1

### 3 Contrôle des procédés (inspections)

En 2020, 40'551 inspections ont été signalées par les autorités d'exécution de la Suisse et du Liechtenstein. Les inspections décrites dans ce rapport concernent toutes les catégories d'entreprises devant s'annoncer aux autorités, sauf les distributeurs d'eau potable et les installations de baignade. Certaines entreprises sont inspectées plusieurs fois par an, soit en raison de la fréquence d'inspection définie pour la catégorie d'entreprise, soit en raison de nouvelles inspections menées suite à des contestations. Pour cette raison, le nombre d'entreprises inspectées (36'435) est plus faible que le nombre d'inspections. La « Figure 1 Catégories d'entreprises et nombre d'inspections » renseigne sur la répartition des inspections dans les quatre grandes catégories d'entreprises.



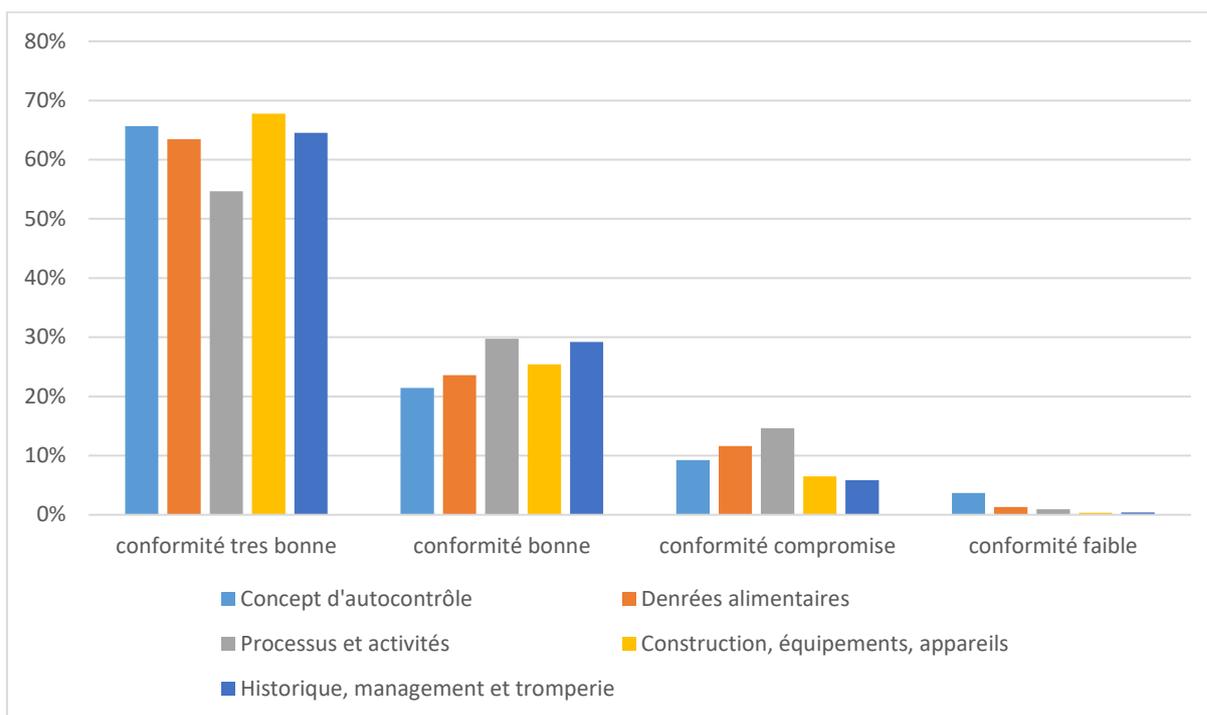
**Figure 1** Catégories d'entreprises et nombre d'inspections en 2020

#### 3.1 Résultats sur l'ensemble des entreprises

Les entreprises de denrées alimentaires et d'objets usuels sont inspectées régulièrement par les autorités cantonales d'exécution. Lors de ces inspections, le niveau de conformité par rapport à l'ensemble des exigences légales est établi pour chaque entreprise au moyen d'un concept d'évaluation harmonisé pour l'ensemble de la Suisse.

##### 3.1.1 Résultats sur la conformité globale des entreprises

Ce concept d'évaluation livre des notes allant de 1 (conformité très bonne) à 4 (conformité faible) pour chaque domaine de contrôle (concept d'autocontrôle, denrées alimentaires, etc.). Ainsi on peut voir que pour le domaine de contrôle historique, management et tromperie, représenté en bleu foncé sur la Figure 2, 65 % des entreprises a reçu la note 1 (conformité très bonne).



**Figure 2** résultats globaux de la conformité, en pourcentage des entreprises contrôlées en 2020

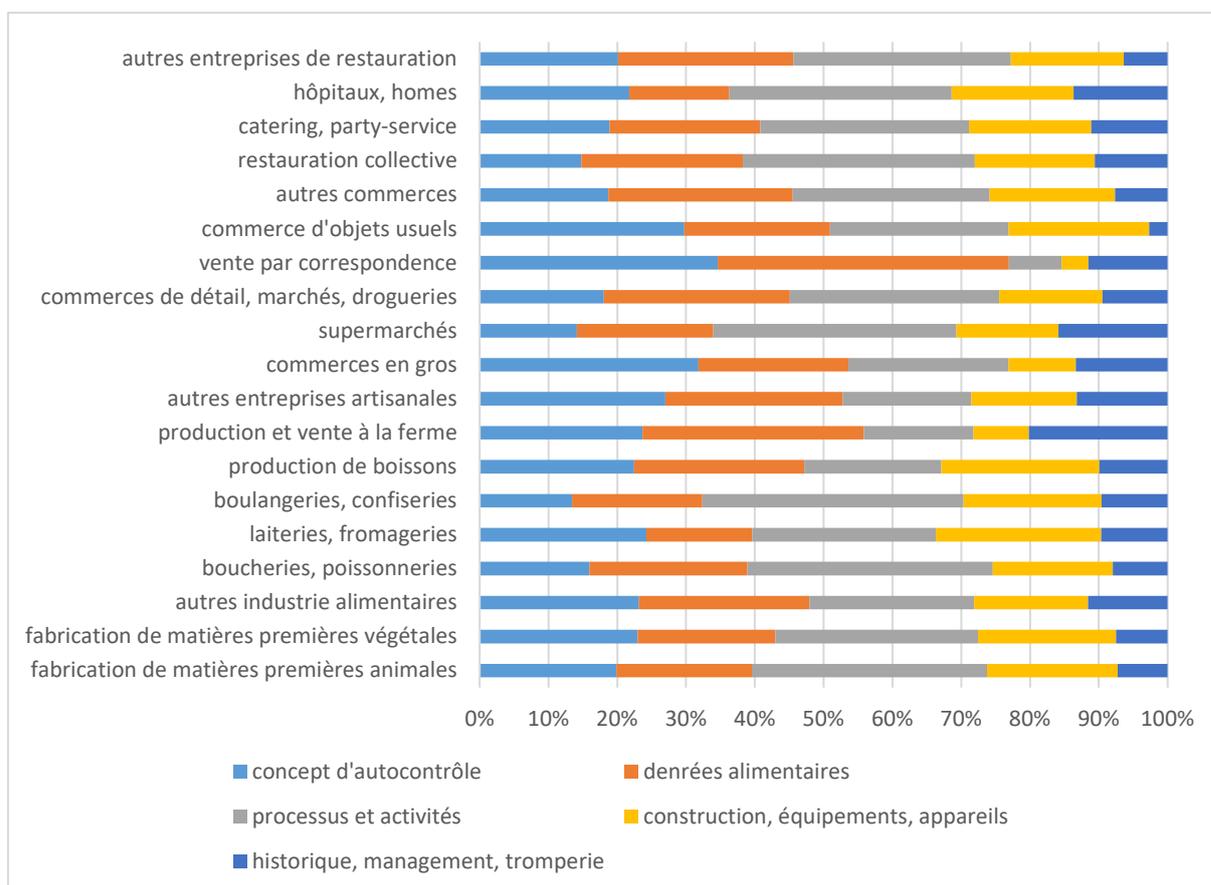
Une comparaison des valeurs de 2014 à 2020 sur deux domaines importants, le concept d'autocontrôle et les denrées alimentaires permet de constater une grande stabilité (« Tableau 1 évolution temporelle (indication en %) dans la période 2014-2020»), aucune tendance claire n'apparaît.

**Tableau 1** évolution temporelle (indication en %) dans la période 2014-2020

Domaine de contrôle «concept d'autocontrôle »				
année	conformité très bonne	conformité bonne	conformité compromise	conformité faible
2020	65.6	21.4	9.2	3.7
2019	62.4	26.0	8.3	3.2
2018	61.6	26.2	8.8	3.4
2017	58.4	28.4	9.6	3.6
2016	58.3	27.3	10.0	4.4
2015	59.4	25.2	10.5	5.0
2014	55.3	28.8	11.7	4.1
Domaine de contrôle « denrées alimentaires »				
2020	63.5	23.6	11.6	1.3
2019	60.3	25.5	12.6	1.6
2018	59.0	24.5	13.6	3.0
2017	65.2	22.1	11.4	1.3
2016	66.2	21.4	11.2	1.2
2015	68.0	19.5	11.3	1.2
2014	65.5	23.6	9.7	1.2

### 3.1.2 Résultats sur le nombre et le type de manquements observés dans les différentes catégories d'entreprises

La répartition des types de manquements observés en 2020 dans les différents types d'entreprises est représentée dans la « Figure 3 Répartition des manquements dans les différentes catégories d'entreprises en 2020 (données de la Suisse et du Liechtenstein) ». Seules les catégories comptant plus de 50 entreprises contrôlées en 2020 sont mentionnées.



**Figure 3** Répartition des manquements dans les différentes catégories d'entreprises en 2020 (données de la Suisse et du Liechtenstein)

### 3.1.3 Nombre de mesures et de sanctions prises dans les entreprises

Lorsque des contestations sont prononcées, des mesures sont ordonnées afin de rétablir la conformité. Dans le « Tableau 2 Nombre de mesures et de sanctions dans la période 2013-2020 », le nombre de mesures prises, quelle que soit leur nature, est comparé au nombre d'inspections de l'année 2020 et des valeurs moyens de la période 2013-2019.

**Tableau 2** Nombre de mesures et de sanctions dans la période 2013-2020

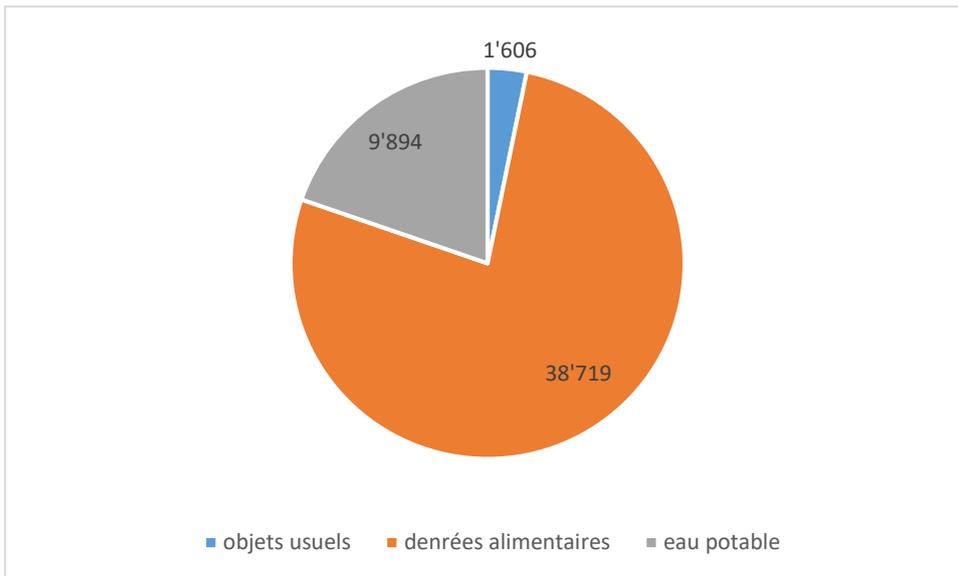
	nombre d'inspections	nombre de mesures administratives	nombre de sanctions pour contraventions et délits	nombre d'inspections (moyenne)	nombre de mesures administratives (moyenne)	nombre de sanctions pour contraventions et délits (moyenne)
	2020	2020	2020	2013-2019	2013-2019	2013-2019
Fabrication, transformation de matières premières animales	387	236	12	334	224	11
Fabrication, transformation de matières premières végétales	241	153	1	290	168	2
Boucheries, poissonneries	1047	745	40	1269	924	34
Laiteries, fromageries	939	576	14	1176	755	10
Boulangeries, confiseries	1619	1226	41	1791	1291	47
Production de boissons	396	186	0	402	139	4
Production et vente à la ferme	1337	647	1	1648	594	4
Autres entreprises artisanales	314	175	1	346	144	4
Commerces en gros (import, export, stockage, transport)	667	370	13	949	455	21
Supermarchés	2973	2068	55	2936	1836	40
Commerces de détail, marchés, drogueries	3999	2210	67	5304	2603	64
Vente par correspondance	200	133	0	168	79	2
Commerces d'objets usuels	400	285	2	318	149	6
Autres commerces	322	163	4	605	251	6
Restauration collective	21695	15694	517	26305	18063	721
Catering, party-services	752	408	15	1935	953	36
Hôpitaux, homes	2692	1570	4	3770	1853	19
Autres entreprises de restauration	419	232	6	430	216	3

## 4 Contrôle des produits

### 4.1 Analyse des échantillons officiels 2020

Pour 2020, les cantons suisses et la principauté du Liechtenstein ont transmis à l'OSAV vétérinaires les résultats d'analyse de 38'719 échantillons officiels de denrées alimentaires, sans tenir compte des analyses d'eau potable, et de 1'606 échantillons d'objets usuels.

La « Figure 4 Nombre d'échantillons prélevés par catégorie de produits en 2020 » renseigne sur la répartition des échantillons prélevés par catégorie. Le présent rapport traite des résultats des denrées alimentaires et des objets usuels. L'évaluation des résultats pour l'eau potable fait l'objet d'un traitement séparé.



**Figure 4** Nombre d'échantillons prélevés par catégorie de produits en 2020

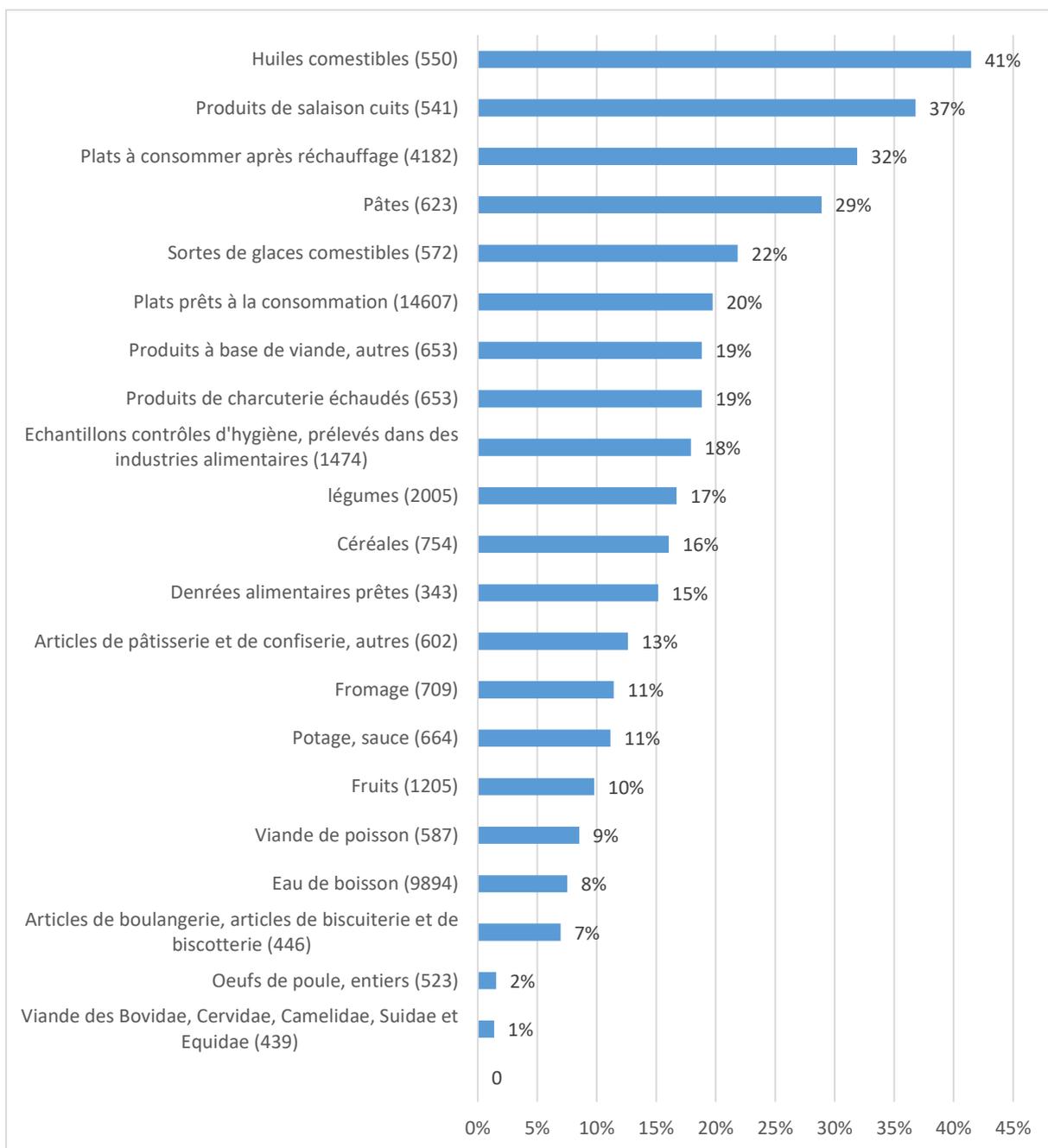
Commentaires sur les taux de contestation :

Les taux de contestation ne reflètent pas nécessairement la situation réelle du marché, étant que les contrôles officiels sont des échantillonnages basés sur les risques.

#### 4.1.1 Taux de contestation et motifs de contestation des denrées alimentaires

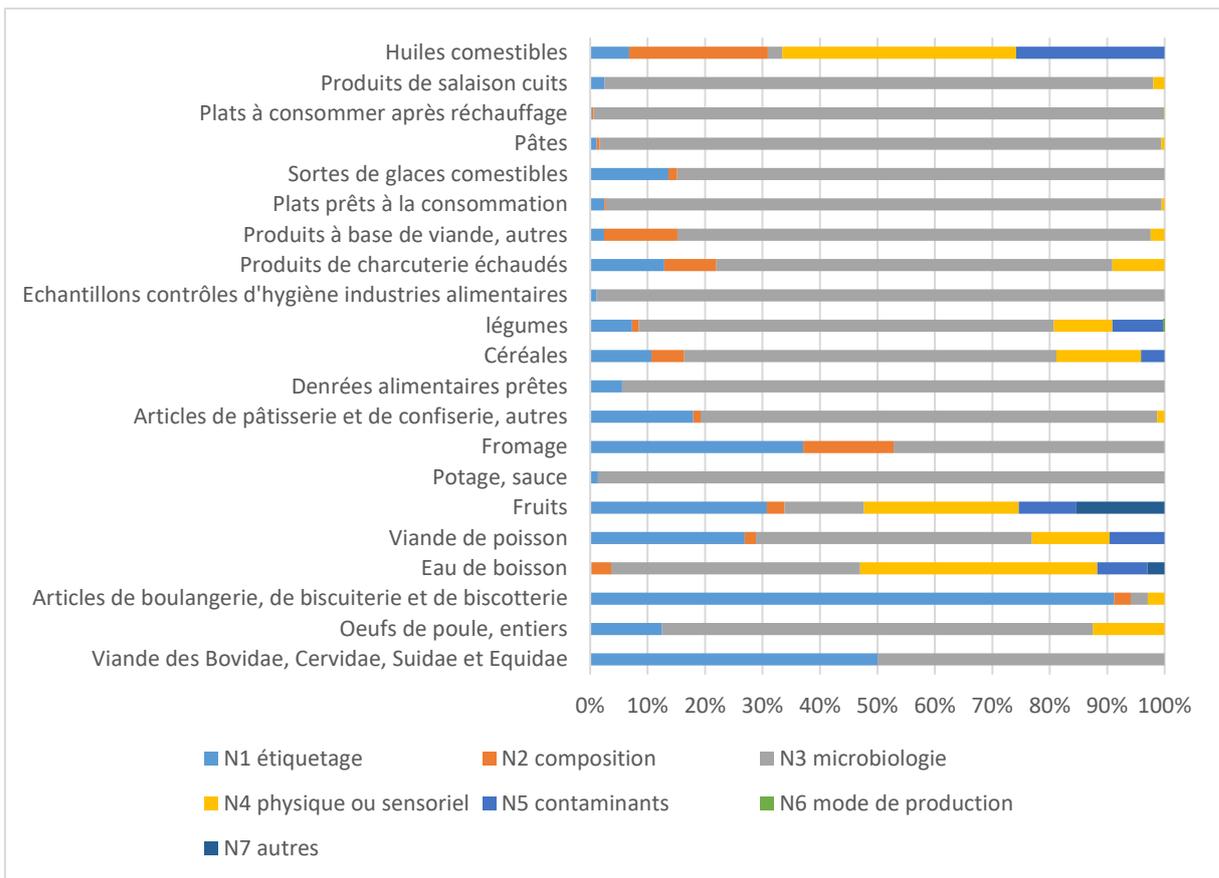
La « Figure 5 Taux de contestation des denrées alimentaires en 2020 » indique quels ont été les taux de contestation observés pour les principales catégories de denrées alimentaires. Seules les catégories contenant plus de 300 échantillons sont représentées. Le nombre total d'échantillons prélevés par catégorie est indiqué entre parenthèses.

Ces taux dépendent fortement des types de produits et du motif de prélèvement. Les prélèvements effectués sur la base de soupçons ont par exemple de plus hauts taux de contestation que ceux effectués sur une base aléatoire. Dans certains cas, les produits sont testés sur place avec une méthode rapide. Seuls les échantillons positifs selon cette méthode rapide sont envoyés au laboratoire, ce qui génère des taux de contestation élevés.



**Figure 5** Taux de contestation des denrées alimentaires en 2020 (catégories avec au moins 300 échantillons)

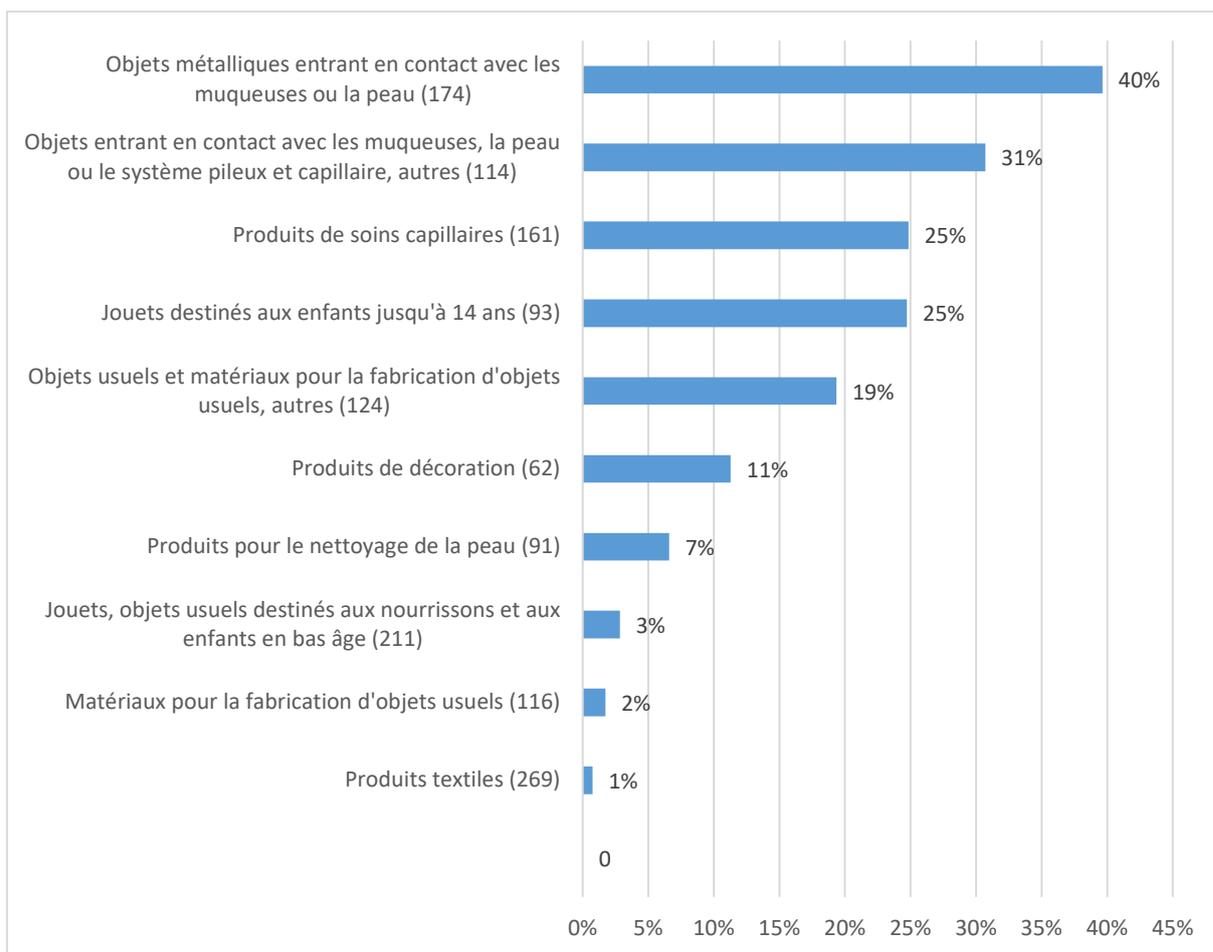
Voir à ce sujet les motifs de contestation pour les différentes catégories de produits (« Figure 6 Motifs de contestation des denrées alimentaires en 2020 ») qui présente les motifs de contestation observés pour les catégories de produits les plus mesurées en 2020 soit avec au moins 300 échantillons. Suivant les catégories, des motifs de contestation très différents sont notés.



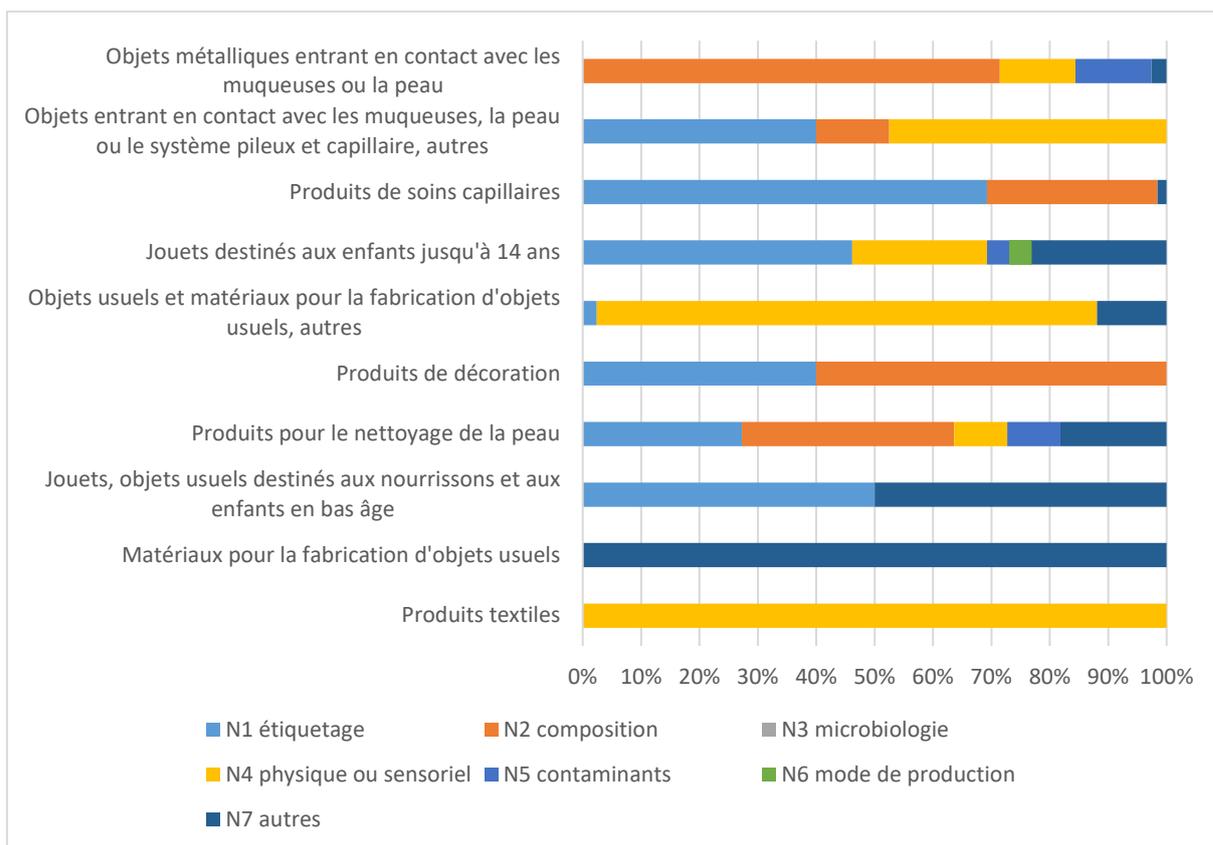
**Figure 6** Motifs de contestation des denrées alimentaires en 2020

#### 4.1.2 Taux de contestation et motifs de contestation des objets usuels

Les taux de contestation par catégorie d'objets usuels sont présentés dans la « Figure 7 Taux de contestation des principales catégories d'objets usuels en 2020 ». Seules les catégories avec au moins 50 échantillons analysés sont représentées.



**Figure 7** Taux de contestation des catégories d'objets usuels en 2020 (catégories avec au moins 50 échantillons)



**Figure 8** Motifs de contestation pour les objets usuels en 2020

Les contestations des objets usuels, de manière similaire à celles sur les denrées alimentaires, doivent être interprétées à la lumière des motifs de contestation (« Figure 8 Motifs de contestation pour les objets usuels en 2020 »).

## 4.2 Résultats des analyses de mycotoxines

Les mycotoxines sont des substances toxiques produites dans les denrées alimentaires par des moisissures. En 2020, les cantons ont communiqué à l'OSAV les résultats détaillés de 715 analyses officielles sur les mycotoxines.

### 4.2.1 Données disponibles

Sur l'ensemble des échantillons, 266 (37.2 %) ne contenaient pas de toxines à des teneurs mesurables. Parmi les échantillons restants, 433 (60.6 %) contenaient des teneurs en toxines ne dépassant pas les valeurs maximales autorisées. 16 échantillons (2.2 %) contenaient des teneurs en mycotoxines qui, même après déduction de l'incertitude de mesure, dépassaient les teneurs maximales de l'ordonnance sur les contaminants (OCont, RS 817.022.15).

### 4.2.2 Conformité des échantillons et mesures

Les échantillons contestés concernaient : fruits secs (5), céréales (4), fruits à coque (3), mélange d'épices (3) et légumineuse (1). Un échantillon de céréales (maïs) provenait de la Suisse. Les mesures prises ont été retrait du marché, rappel ou la saisie des produits.

### **4.3 Résultats des analyses de pesticides**

Les analyses en résidus de pesticides dans et sur les denrées alimentaires d'origine végétale et animale sont transmises à l'OSAV par les autorités d'exécution. Sur cette base, l'OSAV réalise une évaluation au niveau national.

#### **4.3.1 Données disponibles**

Pour 2020, les données détaillées des analyses de pesticides de neuf laboratoires officiels ont été transmises. Cela représente en tout 1'998 échantillons. Les échantillons collectés ont été sélectionnés sur la base de suspicions ou selon les risques.

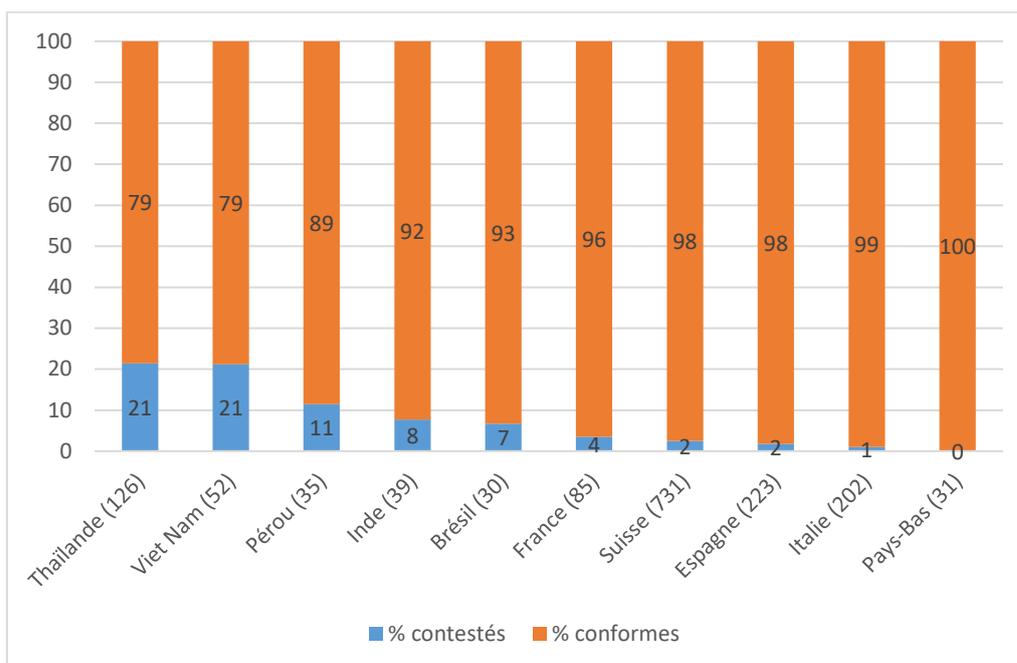
#### **4.3.2 Conformité des échantillons**

Sur l'ensemble des échantillons évalués, 535 (26.8%) échantillons ne contenaient aucun pesticide mesurable. Parmi les échantillons restants, 1'347 contenaient des résidus compatibles avec les teneurs maximales. Le nombre total d'échantillons non conformes s'élève à 116, soit 5.8% de l'ensemble des échantillons évalués, ce qui est légèrement moins de l'année précédente (2019 : 7.1%).

Les 731 échantillons d'origine suisse montrent un taux de contestation de 2.5 %, ce qui est à nouveau un peu moins que les valeurs observées les années précédentes (2019 : 2.7% ; 2018 : 3.2% ; 2017 : 6.5 % ; 2016 : 5.6 % et 2015 : 6.5%). Cette valeur doit être considérée comme une estimation haute car les échantillons sont prélevés d'après les risques connus ou supposés, par exemple – mais pas exclusivement – sur la base des résultats des années précédentes.

##### **4.3.2.1 Niveau de conformité par pays**

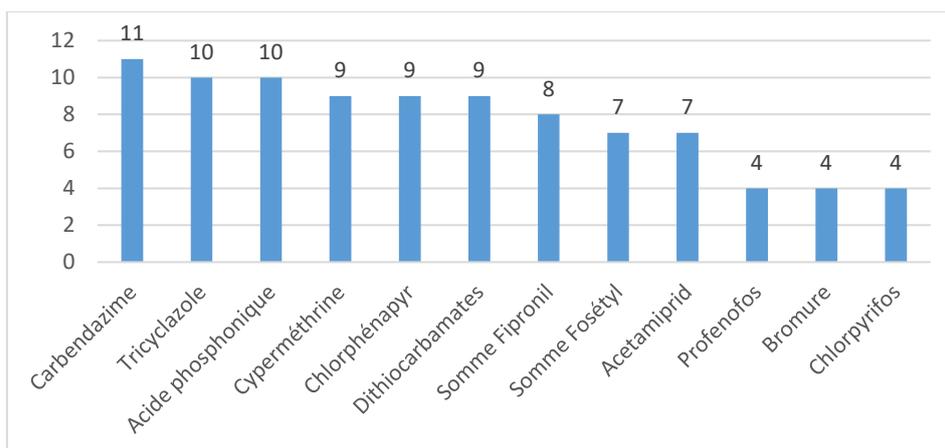
Comme l'année précédente, les origines géographiques les plus contestées restent les pays d'Asie (« Figure 9 Origine géographique des échantillons analysés pour les pesticides et leur niveau de conformité en % en 2020. »). Seuls les pays avec au moins 30 échantillons analysés sont représentés. Les valeurs entre parenthèses sont le nombre total d'échantillons analysés. La hauteur des barres oranges et bleu clair représente le pourcentage des échantillons conformes et respectivement, non-conformes et contestés.



**Figure 9** Origine géographique des échantillons analysés pour les pesticides et leur niveau de conformité en % en 2020. La valeur entre (parenthèses) est le nombre total des échantillons, seuls les pays avec au moins 30 échantillons sont représentés.

#### 4.3.2.2 Pesticides les plus contestées

En 2020, 3 pesticides ont fait l'objet de plus de 10 détections. En 2019, 10 pesticides ont fait l'objet de plus de 10 détections. Toutefois, cette comparaison n'est qu'indicative, car les échantillons sont collectés en fonction des risques connus ou suspectés, par exemple - mais pas exclusivement - sur la base des résultats de l'année précédente, et le nombre total d'échantillons analysés pour les pesticides 2020 diffère de celui de 2019.



**Figure 10** Pesticides les plus contestées, nombre d'occurrences en 2020

#### 4.3.2.3 Produits issus de l'agriculture biologique

Sur l'ensemble des échantillons analysés pour des pesticides, 301 concernaient des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique. Sur ce nombre, 29 échantillons 9.6 % (2019 : 7.1%) ont été contestés pour des résidus de pesticides. Il s'agissait de : légumes (13), de fruits (10), de

céréales (4) et d'herbes aromatiques (1). Dont 6 produits sont originaires de Suisse : fruits (5) et légumes (1).

#### **4.4 Mesures prises et conclusions**

Lorsque des produits ont été contestés, les autorités cantonales d'exécution ont ordonné des mesures pour améliorer la situation dans les entreprises responsables et lorsque c'était nécessaire ont dénoncé les importateurs ou les producteurs.

Dans certains cas, les résultats des analyses réalisées en Suisse ont été annoncées dans le système d'alerte rapide pour les aliments et les aliments pour animaux (RASFF). C'était notamment le cas lorsque la marchandise était considérée comme dangereuse pour la santé humaine et qu'elle pouvait avoir été distribuée dans l'un des autres pays participant au RASFF.